

Avis voté en plénière du 23 janvier 2019

## Demain, la finance durable : comment accélérer la mutation vers plus de responsabilité sociale et environnementales

## Déclaration du groupe CGT-FO

Cet avis s'interroge sur les actions à mettre en place en France et en Europe afin de généraliser la finance durable. Il entend par durable l'ensemble des financements s'inscrivant dans le long terme sur des projets respectant des critères environnementaux, sociaux, de solidarité et les droits humains les plus fondamentaux.

Le groupe FO remercie les rapporteurs pour leur effort de synthèse des difficultés à mettre en place un système objectif permettant de qualifier un financement « de durable ». Il en est ainsi des défis méthodologiques et techniques auxquels sont confrontés les organismes de notation, d'autant plus que les informations sur lesquelles ils peuvent construire leurs jugements ne sont pas toujours faciles à obtenir et à vérifier. Ce secteur de la notation doit en effet se professionnaliser, engager sa responsabilité sur la qualité et la rigueur de ses jugements et également appliquer les critères de durabilité à son propre fonctionnement.

Le groupe FO soutient plusieurs des préconisations allant dans le sens d'une amélioration du système de notation : taxonomie commune, obligation de transparence, socle minimum de bonnes pratiques, etc. au niveau européen. Nous insistons sur le renforcement nécessaire du cadre réglementaire et de régulation financière mis en place à la suite de la crise de 2008. Des règles prudentielles plus contraignantes doivent être encouragées et actualisées afin de contenir les risques induits par la sophistication des montages financiers. Le secteur de la finance durable ne doit en aucun cas échapper à cette exigence au risque de devenir le terrain des investisseurs et des investisseuses en recherche de règles moins contraignantes.

Ainsi notre groupe ne s'inscrit pas dans la préconisation N°5. De même, l'encouragement de la finance durable ne doit pas se faire au dépend des besoins de financement de l'ensemble de l'économie. Pour FO, le juste équilibre permettant d'assurer le financement de toutes les activités dont la société a besoin relève de la responsabilité des pouvoirs publics. Si nous adhérons au principe de durabilité, nous pensons que c'est l'ensemble des investissements et des entreprises qui doivent s'inscrire dans le respect des droits humains, des droits sociaux, des équilibres écologiques et climatiques et de la biodiversité. Nous sommes

réservés sur une politique fiscale favorable au fléchage de l'épargne des ménages vers la finance durable comme sur l'obligation d'orienter les fonds des régimes obligatoires, ou l'épargne salariale vers ce secteur.

Plus globalement, cet avis s'inscrit dans le marché et ses techniques de financiarisation, à l'origine de la crise de 2008, et voudrait confier à ce même système financier, en partie avec de nouveaux habits plus verts, le sort de choses aussi importantes que la nature, l'eau, la forêt, la vie humaine....

Le groupe FO s'est abstenu sur cet avis.